

AVENANT TARIFAIRES

B- TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE ENTREPRISES ET ONG

II- SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		
2.1 Gestion de comptes		
2.1.1. Conditions débitrices et frais		
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte autorisé Professionnels	5 750 TTC
2.1.1.7	Commission de dépassement sur compte non autorisé Professionnels	5 750 TTC

VIII- OPERATIONS DE CREDITS		
8.3. Opérations connexes aux opérations de crédits		
8.3.12	Frais de remboursement anticipé des crédits DCE	3% avec un minimum de 250 000 FCFA HT
8.3.13	Prime de risque	1% sur la partie du financement non couverte par une sureté
8.3.14	Frais d'acceptation d'offres commerciales	
8.3.14.1	GE / INSTITUTIONNELS	25 000 FCFA HT
8.3.14.2	PME	15 000 FCFA HT

**C'EST VOUS
L'AVENIR**



**SOCIETE GENERALE
BURKINA FASO**